

DELIBERATION N° 2022-11-031

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2022
A 16 HEURES

Nature de l'acte :	délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Vote des tarifs eau 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **14 novembre 2022**

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien RENO

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Madame BARRET Brigitte pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DUPAS Éric pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur CHASSAING Pierre pour la commune de CORNIL

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur RIGOUX Cyril pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer les tarifs 2023 des communes adhérentes du syndicat à savoir CHANTEIX, CORNIL, LE CHASTANG, ST CLÉMENT, SAINT MEXANT, FAVARS, ST HILAIRE-PEYROUX, VENARSAL, SAINTE FÉRÉOLE, SAINT GERMAIN LES VERGNES et le village des Barrières à LAGRAULIERE :

- **Abonnement pour l'année entière 2023 = 98 € HT**
- **Mètre cube d'eau consommé en 2023 = 1,50 € HT**
- **Redevance pour prélèvement 2023 = 0,044 € HT**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer les tarifs 2023 pour la facture d'eau du territoire de la commune de CHAMEYRAT :

- **Abonnement pour l'année entière 2023 = 82 € HT**
- **Mètre cube d'eau consommé en 2023 = 1,21 € HT**
- **Redevance pour prélèvement 2023 = 0,044 € HT**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Accepte toutes les propositions de tarifs pour la facture d'eau applicables au 1^{er} janvier 2023 fixés comme ci-dessus.**

Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

